

PREFET DE L'EURE

**Arrêté n° DDTM/SEBF/2019-281
portant nomination des lieutenants de louveterie
dans le département de l'Eure**

**Le Préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur**

VU

- le code de l'environnement, notamment les articles L.427-1 à L.427-7 et R.427-1 à R.427-4,
- l'arrêté ministériel modifié du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie,
- la documentation technique du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie,
- l'engagement souscrit par les candidats aux fonctions de lieutenants de louveterie dans l'acte de candidature,
- l'avis en date du 7 novembre 2019 du groupe informel départemental chargé d'examiner les dossiers de candidature présentés en vue du renouvellement des lieutenants de louveterie,

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE

Article premier – Sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une période de cinq ans, en qualité de lieutenant de louveterie, les personnes désignées ci-dessous, et sur les circonscriptions définies par les cartes annexées au présent arrêté :

Première circonscription : MARAIS VERNIER (A)

Titulaire	M. Erick MAYAUD
Suppléants	M. J.François ROBACHE M. Patrick RENARD

Première circonscription : MARAIS VERNIER (B)

Titulaire	M. J.François ROBACHE
Suppléants	M. Eric MAYAUD M. Patrick RENARD

Deuxième circonscription : AMFREVILLE LA CAMPAGNE

Titulaire	M. Jean-Pierre DELACOUR
Suppléants	M. Patrick PLUCHET M. Sébastien DULAC

Troisième circonscription : ANDELLE SUD

Titulaire	M. Patrick PLUCHET
Suppléants	M. Mathieu HACQUARD M. Jean-Pierre DELACOUR

Quatrième circonscription : LYONS LA FORET

Titulaire	M. Mathieu HACQUARD
Suppléants	M. Franck FIGEUREU M. Patrick PLUCHET

Cinquième circonscription : GISORS

Titulaire	M. Franck FIGEUREU
Suppléants	M. Mathieu HACQUARD M. Jean-Philippe PETILLON

Sixième circonscription : THILLIERS EN VEXIN

Titulaire	M. Jean-Philippe PETILLON
Suppléants	M. Benjamin DURAND M. Ludovic PELTIER

Septième circonscription : VERNON-LES ANDELYS

Titulaire	M. Alain COUPE
Suppléants	M. Patrick JEGOU M. Benjamin DURAND

Huitième circonscription : GAILLON

Titulaire	M. Benjamin DURAND
Suppléants	M. J.Pierre DELACOUR M. Claude MET

Neuvième circonscription : PACY S/EURE

Titulaire	M. Ludovic PELTIER
Suppléants	M. J.Philippe PETILLON M. J.Pierre DELACOUR

Dixième circonscription : ST ANDRÉ DE L'EURE

Titulaire	M. Patrick JEGOU
Suppléants	M. Alain COUPE M. Sébastien DULAC

Onzième circonscription : DAMVILLE

Titulaire	M. Lionel LEVEAU
Suppléants	M. Claude MET M. Claude HAYE

Douzième circonscription : EVREUX NORD

Titulaire	M. Claude MET
Suppléants	M. Alain COUPE M. Lionel LEVEAU

Treizième circonscription : CONCHES-BRETEUIL

Titulaire	M. Claude HAYE
Suppléants	M. Patrick RENARD M. Lionel LEVEAU

Quatorzième circonscription : BEAUMONT LE ROGER

Titulaire	M. Sébastien DULAC
Suppléants	M. Patrick JEGOU M. Claude MET

Quinzième circonscription : BERNAY

Titulaire	M. Patrick RENARD
Suppléants	M. Erick MAYAUD M. Claude MET

Seizième circonscription : Zones de non chasse (sur l'ensemble du département)

Titulaire	M. Louis CLERC
-----------	----------------

Article 2 - Assistance

En cas d'absence ou d'empêchement des lieutenants de louveterie titulaires des circonscriptions, telles que définies à l'article premier, les suppléants désignés auront qualité pour les remplacer dans l'exercice de leurs fonctions et pour, notamment, accomplir, à leur place, les missions qui pourraient leur être confiées à ces périodes.

Le lieutenant de louveterie est autorisé à prêter assistance, en tant que de besoin et en dehors de son propre secteur, à tout autre lieutenant de louveterie du département de l'Eure dans l'exercice de ses missions.

Article 3 - Les commissions des lieutenants de louveterie sont valables jusqu'au 31 décembre 2024 sauf pour :

- Eric MAYAUD dont le mandat se terminera à son 75^{ème} anniversaire, soit le 14 septembre 2022
- Claude MET dont le mandat se terminera à son 75^{ème} anniversaire, soit le 1^{er} avril 2024
- Lionel LEVEAU dont le mandat se terminera à son 75^{ème} anniversaire, soit le 2 juillet 2024
- Claude HAYE dont le mandat se terminera à son 75^{ème} anniversaire, soit le 17 août 2024.

L'annexe 2 définit les circonscriptions résultantes

- M. J.François ROBACHE assurera ses missions sur la circonscription 1A jusqu'au départ de M. MAYAUD, puis prendra la totalité de la 1^{ère} circonscription jusqu'à la fin de son mandat.

Article 4 - Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Article 6 - Le secrétaire général de la Préfecture, la sous-préfète des Andelys, le sous-préfet de Bernay, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure et les lieutenants de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée à :

- Mme la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire,
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs,
- M. le Chef du service départemental de l'ONCFS
- M^{mes} et MM. les Maires du département de l'Eure,
- M. le Directeur régional de l'ONF,
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique,
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Eure,

ÉVREUX, le 25 novembre 2019

Le Préfet,

Thierry COUDERT